

2019-01-14

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M. MARTIN MEILLEUR  
DESORMEAUX**

**M. SÉBASTIEN**

**M. STEVE LEGGETT**

**M<sup>ME</sup> JOSÉE DUPUIS**

**Sont absents: M. GUY GAUTHIER M. FERNAND GEMME**

**FORMANT QUORUM** et siégeant sous la présidence du Maire, **M. GILBERT DARDEL**  
La Directrice générale / Secrétaire-trésorière, **M<sup>ME</sup> MARIE-PIER LALONDE GIRARD** est aussi présente.

**Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte**

**ORDRE DU JOUR**

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal des séances du 10 et 19 décembre 2018
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
  - Renouvellement du mandat de REMAX pour la vente du lot 4 674 999
  - Demande de subvention – Emploi d'été pour un étudiant
  - Adoption des taux de taxes pour l'année 2019
  - Taux d'intérêt 2019
  - Avis de motion – Règlement 202 modifiant le règlement SQ06-002
  - Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire – Construction d'une caserne de pompiers
  - Autorisation pour l'affichage de l'appel d'offres sur SE@O – Construction d'une caserne de pompiers
  - Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1
  - Demande d'utilisation de la patinoire pour l'activité Golf sur Neige et Bowling sur Glace
  - Association des Directeurs Municipaux du Québec – Cotisation 2019
  - Demande de don – Résidence Le Monarque
- **Finance :**
  - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

\* \* \* \* \*

**2019-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

**2019-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière a remis copie du procès-verbal des séances du 10 et 19 décembre 2018, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le procès-verbal des séances du 10 et 19 décembre 2018 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

##### **2019-01-03 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE REMAX POUR LA VENTE D'UN TERRAIN**

CONSIDÉRANT que le mandat donné à REMAX pour la vente du lot 4 674 999 est arrivé à échéance le 21 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas reçu d'offre d'achat pour ledit terrain;

CONSIDÉRANT que le prix demandé était de 9 999.00 \$;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Le conseil autorise la Directrice générale à renouveler le contrat pour la vente du terrain lot 4 674 999 ;

QUE Le prix demandé est de 9 999.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

##### **2019-01-04 DEMANDE DE SUBVENTION - EMPLOI D'ÉTÉ POUR UN ÉTUDIANT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur désire adresser une demande de subvention à Service Canada pour l'embauche d'un étudiant pour l'été 2019;

CONSIDÉRANT que la durée du projet sera d'un maximum de 8 semaines soit de la fin juin à la fin août 2019;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Madame Marie-Pier Lalonde Girard, Directrice générale, Secrétaire-trésorière soit mandatée pour adresser une demande de subvention à Service Canada pour l'embauche d'un étudiant pour l'été 2019;

QUE La Directrice générale, Secrétaire-trésorière est autorisée à signer tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

##### **2019-01-05 ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT les sommes requises pour le budget 2019 ;

CONSIDÉRANT que les taux de taxations pour l'année 2019 seront les suivants, soit:

Taxes générales :	0.9031\$
Taxe foncière pour police 2019 :	0.0832\$
Matières résiduelles	130.00\$
Ordures commerciales	265.00\$
Compensation roulotte	200.00\$
Service premiers répondants/unité d'évaluation	15.00\$

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil municipal adopte le montant des taxes ci-haut mentionné.

Adoptée à l'unanimité

##### **2019-01-06 TAUX D'INTÉRÊT 2019**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 981 du Code municipal du Québec, le conseil municipal peut décréter par résolution, un taux d'intérêt applicable pour toute créance impayée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution R2017-12-11-08, le taux d'intérêt, sur tout compte passé dû, avait été établi à 12% pour l'année 2018;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil adopte le même taux d'intérêt que l'année dernière, soit 12 %, pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité

#### **2019-01-07 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 202 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ06-002**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Steve Leggett qu'a une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement SQ 06-002 intitulé « Règlement concernant la sécurité la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec », sera présenté pour adoption.

#### **2019-01-08 PROJETS D'INFRASTRUCTURES À VOCATION MUNICIPALE OU COMMUNAUTAIRE - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIERS**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière auprès du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) volet 1 pour la construction d'une caserne de pompiers;

CONSIÉRANT la lettre de Monsieur Jean-François Bellemare, de la Direction générale des infrastructures nous informant que le projet de construction de la caserne a été retenu;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil municipal autorise la Directrice générale à déposer la demande d'aide financière et tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution;

QUE La Municipalité de Namur s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE La municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE La municipalité assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

Adoptée à l'unanimité

#### **2019-01-09 AUTORISATION POUR L'AFFICHAGE DE L'APPEL D'OFFRES SUR SE@O - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIERS**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-04-03 qui rejetait les soumissions reçues pour la construction de la nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT que la municipalité est admissible à une aide financière supplémentaire pour la réalisation de la construction d'une caserne;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil municipal autorise Madame Marie-Pier Lalonde Girard, Directrice générale à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offres sur SE@O pour la construction d'une caserne.

Adoptée à l'unanimité

#### **2019-01-10 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1**

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir du **Volet 1** du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE La municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE La municipalité autorise Madame Marie-Pier Lalonde Girard, Directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité

**2019-01-11 DEMANDE D'UTILISATION DE LA PATINOIRE POUR L'ACTIVITÉ GOLF SUR NEIGE ET BOWLING SUR GLACE**

CONSIDÉRANT que Monsieur Sébastien Desormeaux et les pompiers désirent organiser le Golf sur Neige ainsi qu'un Bowling sur Glace le 2 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'ils désirent utiliser la patinoire, les installations rattachées et le terrain de balle;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil autorise Monsieur Sébastien Desormeaux et les pompiers à organiser l'activité de Golf sur Neige et Bowling sur Glace le 2 février 2019;

QUE Le conseil autorise Monsieur Sébastien Desormeaux à faire sa demande de permis de réunion pour la vente de boisson alcoolisée auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux;

QUE Monsieur Desormeaux remette une copie du permis de réunion lors de sa réception;

QUE La Municipalité de Namur contribue pour un montant de 88,00 \$ à titre de don pour l'activité, Golf sur Neige et Bowling sur Glace, édition 2019.

Adoptée à l'unanimité

**2019-01-12 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - COTISATION 2019**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière, Marie-Pier Lalonde Girard est membre de l'association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ);

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, soient autorisés pour l'année 2019, pour la Directrice générale / Secrétaire-trésorière, au montant de 880.33 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**2019-01-13 DEMANDE DE DON - RÉSIDENCE LE MONARQUE**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la part de la Résidence Le Monarque;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE Le conseil accepte de verser la somme de 150,00 \$ à la Résidence Le Monarque afin d'assurer sa pérennité.

Adoptée à l'unanimité

**2019-01-14 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 41 907,33 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 23 916,67 \$ apparaissant à la liste datée du 31 décembre 2018 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR**

**RAPPORT DU MAIRE**

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**2019-01-15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 09.

Adoptée à l'unanimité

---

Gilbert Dardel  
Maire

---

Marie-Pier Lalonde Girard  
Directrice générale/secrétaire-trésorière